



HAL
open science

”Perdre sa dignité” : humiliation et comptabilité de l’existence dans les livres de raison (Provence, XVIIe siècle)

Jacques Guilhaumou, Isabelle Luciani

► To cite this version:

Jacques Guilhaumou, Isabelle Luciani. ”Perdre sa dignité” : humiliation et comptabilité de l’existence dans les livres de raison (Provence, XVIIe siècle). Faggion, Lucien; Regina, Christophe; Roger, Alexandra. L’Humiliation : droit, récits et représentations (XIIe-XXIe siècles), 15, Classiques Garnier, pp.407-428, 2019, POLEN - Pouvoirs, lettres, normes, 978-2-406-08601-7. 10.15122/isbn.978-2-406-08603-1.p.0407 . ensl-02273115

HAL Id: ensl-02273115

<https://ens-lyon.hal.science/ensl-02273115v1>

Submitted on 2 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Perdre sa dignité : humiliation et comptabilité de l'existence dans les livres de raison (Provence, XVII^e siècle)

Jacques Guilhaumou,
CNRS, TRIANGLE UMR 5206, Lyon, France
Isabelle Luciani,
Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMME UMR 7303 Telemme, 13094, Aix-en-Provence,
France

Au cours de la première modernité, dans les livres de raison provençaux souvent prolixes en narrations de soi, les vocables « humiliation » ou « humilié » n'apparaissent guère¹. Les scènes d'humiliation, au sens où nous l'entendons aujourd'hui comme atteinte, par des paroles ou par des actes, à la dignité d'autrui, ne sont pourtant pas rares.

Le faible usage de la désignation tient peut-être à la dualité même d'un mot qui relève de deux ordres contraires. De l'ordre de la dévotion, l'humiliation comme « terme de piété » (Richelet, 1680) domine encore largement les usages². Elle est chargée d'une valeur positive, qui renvoie au rabaissement volontaire de soi devant un ordre transcendant. Ce sens qui lie humiliation et humilité peut s'étendre à la sphère profane lorsqu'il s'agit d'un individu qui tire aussi sa légitimité d'un ordre naturel voulu par Dieu. Ainsi de l'humiliation d'un fils devant son père et maître³. Mais la notion d'humiliation apparaît connotée négativement, lorsqu'elle se lie au sentiment d'une passivité douloureuse (Académie, 1694 : « il a souffert une grande humiliation ») et publique (« Richelet, 1680, *Ils pensoient déjà nous voir humiliés, Voit. Poës.*), associée au champ sémantique de la « confusion » (Académie, 1694, « action par laquelle on est humilié et abaissé avec confusion » ; Furetière, 1690) elle-même liée à celui de la honte (Furetière, 1690 : « signifie aussi, Honte » ; Richelet, 1680 : « confus... celui, ou celle à qui on a fait de la honte »), donc du déshonneur (« Académie, 1694, Honte : confusion, trouble excité dans l'ame par l'image de quelque déshonneur ») attesté par le mépris (Furetière, 1690 : « Honte. Passion qui excite du trouble dans l'ame par le danger de souffrir quelque confusion, quelque mépris des hommes... »). Dans l'historiographie de la période moderne l'expression de l'humiliation est ainsi directement liée au sentiment d'honneur engendré par une société très hiérarchique⁴. L'honneur relève d'abord, dans une histoire de longue durée, d'un sentiment externe, lié au positionnement des élites dans une hiérarchie complexe. Mais les usages du mot « humiliation » mettent aussi l'accent sur la perversion morale des liens interpersonnels qu'elle met en œuvre. Chez Philippe de Vigneulle, Jean-Louis Guez de Balzac, La Bruyère ou encore Madame de Sévigné, les expressions de l'humiliation convergent vers le sentiment d'une confusion publique⁵, attirant la moquerie⁶, non

¹ Sur le lien intrinsèque entre richesse et honneur, cf. Nicole Pons, «Honneur et profit: Le recueil d'un juriste au milieu du XV^e siècle,» *Revue historique*, no. 645, 2008, p. 3-32.

² Cf. ici l'intérêt des dictionnaires du temps mais aussi de la base Frantext, qui témoigne d'une nette prédominance de l'humiliation dans son sens religieux, extrêmement positif.

³ cf. « ... pour le mieux de se soumettre de nouveau au commandement de son père [...il] accourut en toute diligence luy baiser la main, et s'humilier devant luy... », Blaise de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]*, 1577, p. 463.

⁴ Cf. Hervé Drévilion et Diégo Venturino (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

⁵ Madame de Sévigné : « humiliation à l'égard du public » (*Id.*, 1696, p. 711) ; Jean de La Bruyère : « imprimé, et à la honte du siècle comme pour l'humiliation des bons auteurs, réimprimé » (*Les Caractères*, 1696, p. 566).

⁶ Madame de Sévigné : « la poule mouillée se retire... c'est une humiliation » (*Correspondance : t. 2*, 1680, p. 251 ; « c'était une tête de mort gâtée par une peau noire et sèche... humiliation si grande, *id.*, p. 614) ;

dénuée de la dénonciation du fait même d'humilier son prochain⁷. L'humiliation apparaît alors comme une violence symbolique faite à autrui, suscitant la confusion des uns et le plaisir malsain des autres. Dans la première moitié de l'époque moderne, l'humiliation se situe ainsi dans une dualité, entre l'exaltation d'une humilité morale étendue à la hiérarchie transcendante d'une société d'Ordre, et la dénonciation d'une privation illégitime et violente de sa dignité, renvoyant à une autonomie des liens interpersonnels au sein du corps social⁸.

Parce que l'humiliation entre dans l'espace profane des rapports humains en transformant l'un des protagonistes en objet de moindre valeur, étudier le surgissement de l'humiliation dans les livres de raison, espace pour ainsi dire élémentaire de restitution mais aussi de réflexivité critique des rapports sociaux ordinaires peut apparaître particulièrement intéressant à l'époque où, précisément, l'humiliation redéfinie permet de penser les dysfonctionnements du fait social.

En effet, on peut considérer le livre de raison de l'époque moderne, à la fois livre comptable, livre de famille et journal personnel, comme l'ensemble des transactions réelles qu'un individu établit avec le monde, réunissant en un seul et même registre des typologies d'informations potentiellement aussi distinctes que les dépenses domestiques, l'état des rentes et des contrats passés avec autrui, la naissance des enfants, le récit des maladies et des décès, la mise en mémoire des voyages, des fragments de chroniques familiales mais aussi publiques, ou bien encore des vicissitudes judiciaires⁹... L'écriture ordinaire étant alors formalisée sur le modèle du bilan comptable et de sa potentialité prévisionnelle – la *ratio*, d'où dérive le livre de raison –, c'est bien le fait de compter qui permet de se raconter, de rendre compte d'un soi qui « vaut » ce que ce bilan inscrit à son profit ou à son détriment. À ce titre, les scènes d'humiliation, même si elles ne sont jamais nommées comme telles, apparaissent comme un amoindrissement de soi dans un contexte d'écriture qui associe dans la valeur de l'individu ses biens et son honneur¹⁰. Suscitent-elles alors la réprobation d'un individu social s'estimant dégradé dans son honneur, exprimant une émotion régulée par les valeurs de la société d'ordre – dignité, honneur, qualité – et ses rituels, et par conséquent d'une certaine manière extérieure au sujet ? Ou bien ces scènes d'humiliation suscitent-elles la révolte d'un sujet s'estimant malmené, de manière intolérable, dans sa dignité d'être humain, exprimant l'émotion intérieure d'une fragilité de l'estime de soi ? Du bilan comptable – l'honneur perdu et sa réparation sociale – bascule-t-on ici vers une expérience plus complexe de sa présence au monde, mettant en exergue une estime de soi irréductible à la notion de « juste prix » ?

Deux livres de raison provençaux du XVII^e siècle serviront de support à ce questionnement prospectif. Le livre de raison de Richard de Cambis, magistrat d'Avignon, est constitué de sept recueils d'écriture quotidienne entrepris en 1618, alors que Cambis vient d'avoir 60 ans¹¹. Le livre de raison de Pierre Pastoret, notaire de Seillans, entrepris en 1699, est constitué d'un volume rétrospectif consignnant faits autobiographiques et copies d'actes notariés, remontant à sa naissance en 1628¹². Les deux scripteurs ont en commun de venir tard à l'écriture, suscitée par une insatisfaction explicite devant le bilan de leur vie. Cambis se met à écrire pour « changer [s]a

⁷ Philippe de Vigneulle : « après tout les malz et toutes les villenies et injures qu'il lui avoit dit et fait, elles se deussent encor humilier devant luy » (*Les Cent Nouvelles nouvelles*, 1515, p. 120) ; Jean-Louis Guez de Balzac : « naturelle et secrette volupté que [les hommes] reçoivent à voir humilier leur prochain » (*Dissertations chrestiennes et morales*, 1654, p. 342) ; Madame de Sévigné : « il faut souffrir cette humiliation et souhaiter que l'on me fasse encore longtemps cette injustice » (*Id.*, 1680, p. 817) ; « entreprenez donc de lui parler raison [...] sans l'humilier, car cela révolte... » (*Id.*, 1680, p. 519).

⁸ Les contemporains eux-mêmes sont dans cette dualité, explicitée clairement par Pascal dans la dichotomie qui oppose grandeurs naturelles et grandeurs d'établissement. Elle se joue dans la transition même des usages du mot.

⁹ Cf. Philippe Desan, « Pour clore nostre conte : la comptabilité de Montaigne », *Littérature*, n°82, 1991, *Science et littérature*, p. 28-42 ; Isabelle Luciani, « Ordering Words, Ordering the Self: Keeping a *Livre de Raison* in Early Modern Provence (16th-18th) », *French Historical Studies*, n°38, - octobre 2015, Duke University Press, Durham, 2015, p. 529-548.

¹⁰ Cf. Nicole Pons, art. cit.

¹¹ Bibl. mun. Avignon (BMA), mss 3345 à 3351, livres de raison de Richard de Cambis.

¹² Arch. dép. des Bouches-du-Rhône (ADBR), 3 E 59, livre de raison de Pierre Pastoret.

façon de vivre », qu'il juge avoir été pleine de « manquements ». Il dédie cette écriture domestique à Dieu par des vœux solennels réitérés dans l'église bénédictine Saint-Martial, posant la relation entre conversion spirituelle et gouvernement de soi par l'écriture. Pierre Pastoret entreprend son livre rétrospectif « arrivé en la septante uniesme annee quy [...] m'oblige de penser sérieusement à la fin » pour laisser à son fils « une plus grande marque de mon amour », en l'instruisant du monde par la narration des malheurs de sa vie (« Pendant ma course, l'expérience m'a fait assez cognoistre les vices du monde... »).

Les deux livres ont aussi en commun d'entremêler comptabilités et actes notariés avec des moments narratifs contribuant à insérer dans les énumérations matérielles par listes ou dans l'enregistrement d'actes recopiés de véritables scènes racontées de la vie quotidienne et rapportant, fréquemment, des paroles. La scène d'humiliation y apparaît comme une scène discursive, dans laquelle le scripteur rejoue les faits pour les analyser face à lui-même et à un tiers-lecteur, notamment les enfants auxquels est destiné le livre. Néanmoins, ils ressortent de deux types d'écriture radicalement différents de l'expérience : rétrospective pour Pastoret, quasiment immédiate pour Cambis. L'humiliation devient, chez Pastoret, le véritable fil conducteur d'une vie entière passée sous les coups des notables du village comme de ses proches parents, et dont il convient de tirer des leçons sur le fonctionnement du monde. Elle fait au contraire partie chez Cambis, aux prises avec les camouflets de ses supérieurs, de ses pairs et de ses propres domestiques, d'une pratique active d'auto-observation visant à la réforme de soi, matérialisée par les 1548 feuillets qu'il rédige en 23 ans, entre 60 et 83 ans.

Au travers de ces écritures différenciées – narration rétrospective, exercice quotidien –, nous proposons d'étudier les récits d'humiliation du livre de raison non seulement comme des textes réflexifs et performatifs pouvant conduire du simple exutoire à l'analyse critique de ses liens avec autrui ; mais aussi comme des formes d'objectivation comptables du rabaissement ordinaire, parties prenantes d'une comptabilité générale de l'être et du moindre-être dans l'estimation de l'honneur et de la dignité personnelle.

L'humiliation punie par elle-même : Pastoret victime et témoin du « principe » divin

Pastoret, dans son livre de raison rétrospectif, écrit à la fois comme protagoniste, témoin et narrateur de moments d'humiliations multiples, répondant à la définition « profane » de l'humiliation selon les dictionnaires et les usages littéraires du temps : calomnie publique, passivité douloureuse, déshonneur, rabaissement. C'est le cas par exemple en 1647 lors de menées contre son père, accusé « contre la vérité de Pécullat et de mauvaise administration dans ses charges de premier consul », par une faction de notables ayant « faict tous actes pour le perdre d'honneur et de biens, dans le temps de sa plus grande affliction par la peste de [s]on frere ce quy obligea [Pastoret] de [s]e porter a aix pour deffendre [s]on père¹³... ». La victoire de la procédure judiciaire ne peut corriger toute l'ampleur des dégâts symboliques au village pour Pastoret et sa famille : ainsi « on n'osait pas quasi paraître » alors que « les adversaires tourmentent nostre maison aux despans de la communauté¹⁴. » Surtout, cette première tourmente n'est qu'un début. La scène d'humiliation apparaît en fait comme le fil narratif dominant du texte, développé, on le verra, sur le mode tragique de la fatalité du sort. C'est le cas lors de la succession difficile d'un parent, qui donne lieu à de longues pages :

« Jean Honoré Gauttier qualifié pendant long temps du nom et titre d'escuyer estoit frere de mon ayeulle [...]. Tous ces parens feurent dans sa maison [...] J'estois le seul sans apuy et n'avois pour moy que la providence. [...] Et comme tous ces parans me regardoient des yeux d'ambition, je me mesnageois le moins mal quy m'estoit possible, ayant detracté avec

¹³ ADBR, 3 E 59, *op. cit.*, p. 4-5.

¹⁴ *Id.*

des gens envieus et qui estant de bonne intelligence avec avec Jean Gautier et ses enfants, homme dangereux ainsi que la suite fera voir, d'ailleurs menacé sy je disois une seule parole du testament, je tins la bouche fermée et servoit comme de vallet et de cuisinier à tous ces messieurs qui me menoient comme leur inférieur.

[Pastoret évoque alors...] les pertes et les injustices que j'ay souffertes pour soustenir cest herittance quy nous auroit esté advantageous sy la mauvaise foy de ses debiteurs, la lacheté et la perfidie des cohéritiers ne l'heussent entièrement ruyné. Et après lequel j'ay consumé toute ma jeunesse [...]. Et sy j'y ay trouvé la perte de mon temps et de mes années [...]

Après le dessez, nous héritiers courumes au cabinet dont la clef avoit jusques alhors demeuré soubz le chevet du mallade. [...] Nous trouvastes vingt huit realles qui furent pris par le Sieur Crotte advocat quy se faisoit comme le directeur [...] dont je me suis plaint [...]. J'avois beau leur dire que [...] par les actes qu'il avoit passés nous trouverions [...] des extraicts [...] quy luy servoi[en]t de livre de raison, [...] ilz ne voullurent pas me croire...

Il estoit obtenu à ma portion un petit cheval et au lieutenant Crotte des asnesses [...] Sans me le demander il print à l'escuyerie et l'emmena à Draguignan avec sa femme me laissant les asnesses de sa part ce qui marque l'autorité que cest homme s'aproprioit sur moy et que je souffrais pour esviter un plus grand mal. [...] Et je ne puis passer sous silence que dans quelques jours après ce partage [...] ayant veu mon argent n'y trouva plus la Realle [...] ce que j'ayma mieux souffrir que d'en fere bruiet heu esgard à l'humeur des gens quy cherchoient à me nuire. [...] Et à notre rettour [...] comme je craignois qu'il ne mit tout en désordre, je consantis à me laisser prendre mon bien dont il n'a pas joui longtemps¹⁵... »

L'autoportrait résigné d'une victime ?

Dans une vision presque christique (« J'estois le seul sans apuy et n'avois pour moy que la providence »), le juste est humilié et semble accepter jusqu'à la responsabilité de sa soumission : Pastoret ne fait ainsi aucun effort pour masquer dans l'autoportrait la faiblesse qui donne prise aux méchants. S'il a bien conscience d'être traité en inférieur (« comme de vallet et de cuisinier », « me menoient comme leur inférieur »), il est aussi conscient de son impuissance face aux autres (« j'avois beau leur dire », « ilz ne voullurent pas me croire », « ledict avocat m'obligea », « je feus contrainct de me retirer »). Un tel sentiment d'infériorité s'intériorise ici dès l'enfance, face à un frère mieux traité – Pastoret compare au début du livre leurs conditions d'études bien différentes – et adulé tant par son père que par lui-même¹⁶.

Outil privilégié de l'humiliation, c'est la peur qui motive un grand nombre de ses abdications. « Je souffrais pour esviter un plus grand mal », « j'ayma mieux souffrir que d'en fere bruiet », « je craignis qu'il ne mit tout en désordre [...] donc je consentis » : le récit de Pastoret répond parfaitement à la stratégie d'isolement et de terreur permanente qui caractérise la volonté d'humilier et scinde un groupe social en dominants et dominés¹⁷. Ceux qui l'humilient, parents et notables souvent mêlés, apparaissent rarement seuls mais recoupés sous la figure de l'ennemi (ainsi des « séditieux » qui s'en prennent à son père) et pour ainsi dire en meute (ainsi Pastoret écrit plus loin, lors d'un procès que lui intente la sœur du lieutenant de la ville : « j'estois le seul exposé à leur rage¹⁸ »). Il s'ensuit une volonté d'anéantissement que l'obsession de Pastoret pour la notion de « perte » traduit bien. Outre la perte des biens (« cest herittance quy nous auroit esté

¹⁵ *Id.*, p. 27-33.

¹⁶ Cf. Isabelle Luciani, « *Car les ungs et les aultres m'accablent de peyne...* » Des épreuves de la vie à l'expérience de soi dans quelques livres de raison provençaux (XVI^e-XVII^e siècle), in Sylvie Mouysset, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Écritures de soi, individus et liens sociaux*, Colloque international (Conques, 25-27 sept. 2008), Toulouse, Framespa, Editions Méridiennes, 2011, p. 37-49.

¹⁷ Eugène Enriquez, « L'autre comme objet de la violence humiliante », in Yves Déloye et Claudine Haroche (dir.), *Le sentiment d'humiliation*, Paris, In Press Éditions, 2006, p. 35-48 (« Humilier un individu consiste à le mettre dans une position où il lui est impossible de répondre à la violence sans risquer le pire », p. 37).

¹⁸ ADBR, 3 E 59, *op. cit.*, p. 34.

avantageux sy... »), c'est surtout la perte de son temps et de ses forces, donc finalement des potentialités que lui aurait ouvertes sa vie, que Pastoret déplore (« après lequel j'ay consommé toute ma jeunesse », « la perte de mon temps et de mes années »).

Ainsi, l'autoportrait est sans concession : Pastoret regarde en face ce qu'il a perdu et comment lui-même n'a su y résister. En aucun cas l'écriture ne vise à sa restaurer sa dignité, et encore moins à la revendication d'une valeur à défendre en tant qu'homme. Le spectacle du monde, cependant, donne à voir une morale...

Humilier l'autre, humilier le « principe » : le châtement naturel en puissance

La mise en récit rétrospective de l'existence n'a pas seulement ici une fonction cathartique. Témoin constant de l'action des petits tyrans sur les plus fragiles, Pastoret entend dès l'adresse à son fils tirer de la récurrence de son histoire une leçon, ou plutôt le « principe » général qui anime le monde, au carrefour des lectures chrétiennes et profanes de l'humiliation. Ainsi

« Pendant ma course, *l'experiance*¹⁹ m'a fait assez cognoistre les vices du monde et ses deffauts, dans tous les estatz qui s'esloignent du principe. *Vous y trouverez* des abus aux ministeres du premier ordre, [...] *vous y verrez* parmy ceux de la justice des corruptions qui passent à l'abomination [...]. Et parmy le comung des peuples, *vous n'y verrez* presque en tous qu'ambition, vengences, dissimulation, tromperie, perfidie et trahison²⁰... »

La compréhension de ce principe tient à la capacité de mise en spectacle du monde sous son regard (« vous y trouverez », « vous y verrez »...). L'expérience sensorielle dont il rend compte est surdéterminée par l'expérience visuelle, qui permet de concrétiser son activité mentale dans un schéma narratif continu, désigné comme tel et construit en appui sur le choix d'un registre dominant, la tragédie :

« Et c'est icy où je commancea d'*experimenter* à regret les fatigues, les despances, et les incommoditez des procès par une sy grande fatallité qu'ils ne m'ont jamais quitté comme se verra dans la suite²¹ »...

Mais ce trajet narratif conduit aussi de son humiliation sans appel à celle, plus implacable encore, des séditieux condamnés par leurs passions sans fonds :

« La Providence et la justice du grand Dieu qui veille toujours sur nous permet que ces séditieux furent entre eux divisez par leur mauvaise foy s'estans faicts des procès les ungs aux autre. Ils abandonnèrent ceux qu'ils avoient faict contre mon père quy se trouve encore produits au greffe des comptes. Et *j'ay ven* quelque temps après la desroute et la dissipation presque de tous ces séditieux, les ungs sont mortz pendent les poursuites, les autres ont esté forcés de quitter leurs biens et leur patrie, et enfin des notables à quy la passion de commander le public les a jetez dans des abismes et parmy des escueilz où ilz ont faict naufrage et perdu tous leurs biens²². »

Le jeu des métaphores (« abismes », « escueilz », « naufrage ») visible au maximum, dans le registre tragique, les capacités du langage à exprimer l'expérience sensorielle. Il traduit ainsi une expérience visuelle sans cesse revendiquée dans la capacité réflexive à reconnaître et exprimer ce qui fait signe dans la réalité.

¹⁹ Je souligne.

²⁰ ADBR, 3 E 59, *op. cit.*, p. 2-4.

²¹ *Id.*, p. 9-10.

²² *Id.*

Ce temps narratif met alors en évidence l'impuissance de la victime face à ces tourments. Dès l'adresse à son fils, Pastoret lui inculque qu'« il faut par nécessité souffrir l'approche de leurs auteurs, et que vous n'avez pas du pouvoir et assez d'autorité pour les corriger²³ ». Nous sommes là à la source d'une frustration – la compétence et la morale sans autorité face aux mauvais – amplifiée par le risque que tels « accidents » et « infortunes » y – ici, décès du frère aîné, vieillesse du père, perte de papiers... – aboutissent à la situation d'être « privé des biens que ceux qui travaillent long temps peuvent des laisser à leurs enfans²⁴ ». Certes, Pastoret n'est pas entièrement passif, et des actes de résistance efficaces sont rapportés, comme le fait de pouvoir « deffendre [s]on père », en plaidant au Parlement, avec des résultats positifs (« par son arrest les adverses n'eurent pas les avantages qu'ils s'estaient promis »), mais avec son lot de souffrances et de difficultés grevant le reste de son existence :

« ce quy m'obligea de me porter à Aix pour deffendre Mon père [...] tout jeune que j'estois. [...] Il me fallut frequenter la ville lontemps pour deffendre aux instigations et impostures qu'on avoit pratiqué, soit plusieurs voyages et [...] fere des frais immances cependant que les adverses tourmantoient nostre maison aux despans de la communauté²⁵... »

La réflexivité narrative : une ébauche de critique sociale indexée à la justice divine

En ce sens, l'écriture de l'humiliation autorise une démarche critique, mais celle-ci s'opère dans un univers chrétien où elle n'est pas tant une atteinte à la dignité de l'homme, inséparable de son humiliation devant l'ordre divin, qu'un mal moral perturbant l'ordre social. Dans ce contexte, humilier l'autre devient, comme on l'a vu plus haut sous les plumes de Guez de Balzac ou Madame de Sévigné, une perversion morale visant à prendre un plaisir, souvent collectif, au rabaissement public et infondé de son prochain. Le malheur des méchants, raconté par Pastoret, n'est alors pas autre chose que le châtement naturel de ceux que Dieu punit par sa foudre ou par le retournement de ces passions qui corrompent les liens sociaux. L'écriture du tragique est donc aussi faite de renversements de situations lapidaires, telle la « dérouté des séditieux » jetée aux « abismes », « esceuilz » et autres « naufrages », que Pastoret ne raconte plus seulement comme protagoniste mais comme témoin (« j'ay veu »). Elle est aussi faite de prolepses attestant, sur la base de la connivence établie avec le lecteur, de l'action de la providence. C'est le cas lorsque Pastoret commence à raconter la mésaventure de l'héritage, incriminant le défunt imprudent et ingrat qui n'a pas su le protéger de ses autres parents et dévoilant la morale de son devenir : « un heritage puissant pour un villageois et quy pourtant est venu à se destruire entièrement comme vous verrez dans la suite²⁶ ».

La critique sociale n'est pas distincte de ce point de vue. Si l'écriture de l'humiliation ne défend pas vraiment la dignité de Pastoret en tant qu'homme, elle permet en revanche de poser la question de la domination sociale en termes de légitimité et de droits. Les ennemis de la maison Pastoret sont, d'entrée, catégorisés comme « séditieux » et comme « ligueurs », appellations politiques héritées des troubles de religion encore récents et qui élargissent l'histoire singulière de Pastoret à la perturbation de l'ordre public. Ils sont ainsi organisés en faction (les « bassaquets ») et, mus par « la passion de commander » ; ils s'appuient sur des assemblées du « bas peuple » qu'ils suscitent contre sa famille. De même, lors du récit de l'héritage, Pastoret sème immédiatement dans l'esprit du lecteur des indices qui élargissent le propos singulier à des vices concernant plus largement l'équilibre social. Le grand-oncle agonisant fut, écrit Pastoret, « quallifié pendant long temps du nom et titre d'escuyer ». Il laisse ainsi supposer la perte de cette

²³ *Id.*, p. 2.

²⁴ *Id.*

²⁵ *Id.*, p. 5.

²⁶ *Id.*, p. 27.

qualification usurpée, comme en attestent de fait les archives municipales de Seillans, et renvoie la dénonciation de ses ennemis à sa défense du bien public.

Ainsi, l'humiliation n'est pas d'abord traitée par Pastoret comme un sentiment privé intérieur. Elle résulte essentiellement, comme inversement l'honneur, des déterminations sociales et de ce qu'elles engendrent comme pression, acceptée ou non, d'un collectif. Ceux qui l'humilient, avides de pouvoir et d'honneur, sont des séditeux et des usurpateurs de titres et de biens, nuisant finalement à la paix et aux biens de tous, « ceux qui travaillent long temps [pour] des laisser [des biens] à leurs enfans²⁷ ».

L'expérience du monde, spectacle violent, s'avère donc source d'angoisse, de spoliation et d'avanie, mais elle est tout aussi instructive de la fragilité des tourmenteurs, saisis et ruinés par leurs propres passions. De cette leçon, Pastoret est le témoin, au sens le plus fort que le christianisme donne à ce terme²⁸. En effet, il ressort de son récit que la punition des séditeux ne vient pas directement de la clairvoyance de la justice des hommes mais de la justice immanente que suscitent leurs propres actes. Il ne suffit pas d'invoquer les lois, et de les appliquer, ce que fait le Parlement à l'avantage de Pastoret lorsqu'il mène sa première lutte. Il faut soi-même avoir le courage d'en faire l'objet d'une « quête de la vérité », d'un combat sur la base d'un principe moral rendant les lois immanentes à elles-mêmes au nom de la justice divine. Le regard qu'il porte sur ses persécuteurs, devenus victimes d'eux-mêmes, révèle alors le spectacle divin dont il est le médiateur, la « suprême intelligence » à l'origine du « Principe » qu'il entend lui donner à voir.

L'humiliation dans l'écriture journalière de Cambis : une économie mentale de l'estime de soi ?

L'écriture de Richard de Cambis est très différente de celle de Pastoret. Il enregistre chaque jour plusieurs *items*, s'efforçant de faire coïncider le jour de l'écriture avec le souvenir de la veille, voire le jour de l'écriture et celui de l'événement²⁹. Contrairement à Pastoret, qui doit composer à la fin de sa vie avec le personnage qu'il a été, Cambis peut agir en temps réel par l'écriture et entrer quotidiennement dans un double rapport aux événements et à l'alterité, celle des protagonistes, des lecteurs potentiels, et de son propre regard. Il se situe ainsi à distance de toute pure « conscience de soi », dans un entre-deux où s'actualise la pluralité de son rapport à autrui. Lorsqu'il restitue diverses situations quotidiennes qui se présentent à lui, Cambis déploie trois niveaux de pensée : celui de l'opinion personnelle sur l'événement, celui qui intègre l'événement dans un ensemble d'*items* relevant de la volonté de tout écrire de son quotidien « digne de remarque », et celui qui de cette volonté d'embrasser par l'écriture tout fait notable du quotidien peut atteindre la réflexivité d'un jugement général. Dans ce contexte, les scènes ponctuelles d'humiliation sont moins importantes en elles-mêmes que par la manière dont elles sur-déterminent, pour Cambis, l'estime de soi.

Tout analyser du quotidien : de l'opinion au jugement

Énoncer des opinions, fondées sur l'actualisation constante de raisons multiples, souvent associées à un sentiment ou à une émotion en son for intérieur, est à la base de l'activité du moi face à lui-même dans le journal. En atteste une formule fréquemment utilisée, par exemple lors de son refus de voir s'installer à Avignon, en 1617, une académie nobiliaire : « telle fut mon opinion que je fortifie par beaucoup de raisons³⁰ ». Ainsi énonce-t-il son plaisir d'aider un ami à obtenir un poste universitaire (« Je fus très aise pour lui avoir procuré cette charge »), son déplaisir devant l'élection d'un docteur peu qualifié (« n'était lors que simple docteur »), ou encore son indignation

²⁷ *Id.*, p. 2.

²⁸ Paul Ricœur, « L'herméneutique du témoignage », in E. Castelli (éd.), *Le témoignage*, Paris, Aubier, 1972, p. 35-61.

²⁹ Lorsqu'un enregistrement correspond à un fait plus ancien, Cambis le signale par un signe en marge des *items*.

³⁰ BMA, ms. 3345, *op. cit.*, fol. 19 v°.

devant la rixe qui oppose pénitents blancs et pénitents bleus, qu'il qualifie de « grand scandale du peuple³¹ ». Il en va de même des humiliations ordinaires, plus ou moins sérieuses, qui émaillent son quotidien, et qu'il associe généralement à un sentiment de dépit devant le peu de considération qu'on a pour lui. C'est le cas le 24 mai 1617, quand au cours d'une procession le vice-légat ne fait pas respecter l'ordre des préséances, malgré les récriminations de Cambis :

« Le mesme jour qui estoit la feste du S[ain]t Sacrement Mons[ieu]r l'auditeur Bellon et moy avons acompagné M[onsieur] le vice legat en la procession. Messieurs les juges de S[ain]t Pierre qui portoyent le poisle [...] se meslerent parmi nous [...] et continuarent jusques un peu dans nostre dame sans entrer dans l'enclos du grand autel ou nous nous assimes à nostre acoustumé. Je prins M[onsieur] le vice legat à la grand fontene de faire dire aux juges de se retirer. Il me respondit que nous pouvions toujours marcher pesle mesle. Voilà qu'il nous laissat en bredouille³². »

L'usage d'une expression familière ajoutée à la rubrique, en lieu et place d'un jugement personnel asseyant une opinion, laisse, à la lecture, une part d'incertitude quant à la nature de l'humiliation subie. Mais le fait même d'ajouter cette note au paragraphe déjà écrit atteste du ressassement, du retour sur l'écriture qu'implique une volonté d'ajuster le texte à la pensée.

Cette relecture de soi prend tout son sens dans la volonté explicite de Cambis d'écrire chaque fait notable de son quotidien. Cette seconde activité mentale, *l'acte de vouloir*, confère à la matérialité du « dire » – ici, de « l'écrire » – le pouvoir de tout dire. Il s'agit d'exprimer une volonté de tout dire, de tout écrire à tout moment (« J'escriry tant que je pourrai à tout moment »), qui prend à cinq reprises dans le premier recueil, entre novembre 1616 et octobre 1617, la forme d'une déclaration solennelle :

« [j']ay commencé d'escryre dans ce p[rese]nt livre tout ce qui s'est passé du jour à autre digne de remarque » (11 novembre 1616)

« j'ay commencé à escryre [...] tout ce qui me semblera digne de remarque... A quoy j'invoque de tout mon cœur l'adsistance du saint esprit qui me garde d'interruption... » (30 novembre 1616)

« ce 1 mars [...] je [...] ay commencé d'escryre bien exactement tout ce qui journallement sest passé passera... » (1^{er} mars 1616)

« [j]'escriry dors dans ce livre tous les matins tout ce qui sera passé le jour devant qui m'aura concerné ou autruy digne de remarque » (10 mai 1617)

« ay resolu [escryre] tant que je pourray a tout moment dans ce p[rese]nt livre tout ce que je recepvray, payeray ou feray chaque jour ou qu'il arrivera a d'autres, d'ailleurs digne d'estre remarqué [...] ; le tout est qu'a chaque chose qui se p[re]sntera, je pense a la p[re]sente resolution qui seule me servira de guide, et que je m'i opiniastre eternellement... » (26 octobre 1617)

Ainsi s'enclenche un processus de volition, où le fait même de l'écriture – disons aussi du langage – occupe peu à peu la totalité de l'espace « entre-deux », entre soi et autrui, sous l'égide d'une norme construite progressivement. Un tel acte de volition prend racine dans une nouvelle manière d'être, de dire, d'agir, fondée sur les nouvelles conditions d'existence qu'implique à l'origine la volonté de se réformer soi-même :

³¹ *Id.*, fol. 19 v°.

³² *Id.*, fol. 18-19. La dernière phrase, soulignée, a été rajoutée ultérieurement, d'une autre encre.

« Le dixiesme may mil six cent dix sept que commenc[e] le soixantiesme an de ma nativité et de mon eage je commence aussi une façon de vivre et honorable et reformée laquelle j'ay si souvent resoluë me chastiant des manquements que je pouvais avoir³³... »

La totalité de l'existence étant désormais concernée – gestion domestique et comportements sociaux – c'est aussi le contrôle de l'existence qui devient global et finit par impliquer que tout soit notifié en permanence : on est ainsi passé en un an d'une volonté de régularité de l'écriture sans explicitation – il s'agissait d'écrire tout ce qui se passe –, à une régularité normée – tous les matins les faits de la veille, mars 1617 – pour ainsi dire en temps réel, – « tant que je pourray à tout moment », octobre 1617 – soit une sorte de graphomanie, dans un contexte social et spirituel où l'absence de contrôle est vécue comme un trouble religieux et social.

Cambis commence ainsi à acquérir une autonomie mentale qui culmine dans l'activité finale, l'activité de jugement, véritable capacité humaine à constituer un chez soi dans le monde, au-delà des déterminations sociales. L'acte d'écrire est au centre de cette capacité de jugement, dans son lien à une activité quotidienne autonome (« dans ce livre tous les matins tout ce qui sera passé le jour devant »).

De manière générale, l'acte de juger relève d'une capacité à construire à partir du particulier lié aux sens un énoncé général sur la base de la pluralité énoncée dans le rapport à l'altérité, le rapport à autrui³⁴. Il permet ici d'énoncer des normes, et par là même de légitimer un acte juste, ouvrant aussi la possibilité de sa transmission – à ses enfants tout particulièrement –, à la différence du philosophe visant l'universalité des hommes. C'est là où s'instaure un sens commun propre à l'agir autonome fondé sur ces nouvelles normes. Dans les termes de Cambis, l'expression généralisante du particulier dans l'altérité se fonde alors également sur une extension de l'écriture à ce qui, selon ses déclarations, est « digne de remarque ».

L'humiliation dépersonnalisée : le cas singulier comme symptôme d'un dérèglement social

La capacité de jugement peut s'énoncer dans des situations publiques qui n'ont de prime abord aucun rapport avec Cambis, ainsi de la rixe des pénitents ou de l'exécution d'un voleur³⁵. Toutefois, l'écriture quotidienne construit un système de textes dans lequel on peut supposer qu'un événement n'est pas remémoré et retranscrit totalement au hasard, mais prend place dans une économie mentale globale. On retrouve alors chez Cambis, par un procédé d'écriture différent, la dépersonnalisation reconfortante de la scène d'humiliation, interprétée comme un symptôme plus général du dérèglement social menaçant la cité, que l'on trouvait chez Pastoret. Lors de l'incident de la procession du 24 mai 1617 par exemple, Cambis insiste bien sur la présence à ses côtés d'un second auditeur de la rote (« Mons[ieu]r l'auditeur Bellon et moy »), également victime de la désinvolture du vice-légat : « Voila qu'il *nous* laissa en bredouille ». Dans ce contexte, l'événement qui suit immédiatement cette description dans le registre, à savoir la rixe opposant le 28 mai pénitents blancs et pénitents bleus, semble donner à voir les conséquences dramatiques plus générales d'un tel relâchement de l'ordre public :

« lesdits poenitens blancs portés d'impatience et de desdain passarent entre deux dont les bleus saisirent la crois de poenitens blancs qu'on le leur fit abandonner par des plats d'espée et coups de flambeaux que leur donnarent quelques poenitens blancs au grand scandale du

³³ *Id.*, fol. 15.

³⁴ Hannah Arendt dans son manuscrit intitulé *Cahier sur Kant* qualifie ainsi la généralité de l'humiliation à partir du caractère particulier de « l'humiliation sensible ». En effet « je peux m'humilier » là où « c'est moi qui accomplit cela », donc qui, selon Kant (*Critique de la faculté de juger*), « exerce un jugement tout à fait libre » (*Journal de pensée*, Paris, Seuil, tome 2, 2005, p. 1005). Ce qui permet de réaliser l'altérité elle-même, c'est-à-dire la pluralité, « tout en étant avec moi-même » (*Journal de Pensée*, t.1, p. 474).

³⁵ BMA, ms. 3345, *op. cit.*, fol. 53 v°.

peuple [...]. Le jacobin qui portoit le s[ain]t sacrement [...] tumbat et le S[sain]t Sacrement se mit en quelques pièces qui furent toutes lhors mesmes rassemblées [...] a la rue³⁶. »

Cambis exerce ici son activité de jugement en tant que spectateur de l'événement. Le propre du spectateur est de constituer, par son jugement, une pensée en action dans certaines limites : son point de vue permet d'énoncer une vérité « objective » – au sens propre – sur l'événement, mais il le met en situation d'en être exclu. Son verdict est lié à celui des autres³⁷, qualifié de « grand scandale du peuple ». La scène antérieure, toute proche, de l'humiliation personnelle par le vice-légat, se trouve alors insérée dans un désordre global de la cité dont Cambis est témoin et chroniqueur. Elle ne remet pas en cause sa valeur individuelle.

L'écriture au vif : les embarras de la légitimation de soi

L'écriture à chaud, notamment lorsqu'elle implique le ressassement de l'affront, atteste cependant de la réflexivité du scripteur porté à penser sa propre valeur³⁸. La restitution des dialogues en style indirect montre bien que Cambis seul s'adresse au vice-légat et n'en reçoit que du dédain (« je prins Monsieur le vice-légat »/« il me répondit »). Le dépit qu'il ne peut empêcher en relisant sa rubrique (« voilà qu'il nous laissa en bredouille ») renvoie à d'autres épanchements similaires, comme ce 21 juillet 1616 où il écrit, à l'issue d'une soutenance de doctorat : « Je n'en ai eu qu'une boîte de dragée ». Support de gouvernement de soi³⁹, l'écriture continue du quotidien produit donc un face-à-face souvent abrupt du scripteur avec lui-même jusque dans ses comportements les plus mesquins. Cambis avoue ainsi à demi-mots qu'il ment à son rentier quand ce dernier l'accuse de ne pas entretenir les fossés :

« Voilà une miserable culhete pour moy, le rantier dict que c'est à faute que les fosses des terres ne sont pas curées et je tiens que c'est pour la mauvaise culture et comme qu'il en soit je ne feray audict ouvrage qu'au commencement d'un autre arrentement afin que le rantier qui la prendra me la rende curé⁴⁰. »

Cambis navigue ici entre duplicité morale, quand il rend son rentier responsable de la mauvaise récolte, et franchise déconcertante, quand il reconnaît vouloir charger le prochain rentier de ce curage en effet nécessaire.

Le scripteur se voit ainsi dans toute sa dualité : moral, compétent, digne d'estime d'une part ; mal considéré, mais également mesquin, voire fourbe – et, nous le verrons, hypocrite, inconvenant, violent – d'autre part. Nous avançons ici l'hypothèse selon laquelle l'écriture « à vif » ne permet pas seulement de réécrire l'histoire en restaurant la dignité de l'individu à ses propres yeux, mais aussi initie une véritable réflexion sur les fondements sociaux de l'estime de soi, dans une configuration textuelle qui doit assurer à un tiers-lecteur, les enfants tout particulièrement, la transmission d'un jugement moral, de normes et de règles.

Cette réflexion porte avant tout sur le rapport à l'autre, au sens où l'humiliation, mise en jeu dans les marges fragiles de la régulation sociale, pose avant toute chose la question de mes droits et de mes devoirs envers cet « autre », être d'estime ou objet de ma puissance⁴¹. La question se

³⁶ *Id.*, fol. 19 v°.

³⁷ Cf. Laurence Kaufmann, « Faire 'être collectif' : de la constitution à la maintenance », in *Raisons pratiques*, 20, 2010, p. 331-372.

³⁸ Sur la sauvegarde de « l'intégrité psychique » du sujet humilié, cf. Yves Déloye et Claudine Haroche (dir.), *Le sentiment d'humiliation*, *op. cit.* ; cf. également Isabelle Luciani, « De l'écriture de soi comme pratique sociale : des histoires, objet d'histoire », in Isabelle Luciani, Valérie Piétri (dir.), *Écriture, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques. France, XVI^e-XXI^e siècle*, Aix-en-Provence, PUP, coll. *Le temps de l'Histoire*, 2012, p. 13-39.

³⁹ Au sens des *hypomnemata* analysés par Michel Foucault (*Diis et écrits*, t2, 1976-1988, Paris, Gallimard, 1994, p. 1237).

⁴⁰ BMA, ms. 3345, *op. cit.*, fol. 31 v°.

⁴¹ Sur cette problématique, voir notamment Eugène Enriquez, art. cit., p. 35-36.

pose à Cambis tout particulièrement lorsqu'il agit lui-même aux frontières de la bienséance sociale, mettant en danger ses biens mais aussi son honneur tantôt par trop de violence, tantôt par trop de familiarité envers des « inférieurs ». En juillet 1617 par exemple, il perd la maîtrise de lui-même face à un domestique :

« Le [...] 30 juillet 1617 me laissant transporter de colere je donne un souffletin à Guillaume Joufre d'Entraigues mon serviteur et hasard de plus grande follie si je ne feus esté arrêté par [...] Laudun poussé de son outrecuidance. Doi[s] je m'en reparer bien tant pour mon honneur que pour l'excès qu'il pourrait faire sur mes biens. Je tacheray de le faire [...]. Et espere avec aide de dieu n'offenser plus personne tant en paroles que en faict tant pour le debvoir que pour les susdicts inconveniens. Advis a mes enfants pour de ne faire tel excès⁴². »

On retrouve ici la duplicité du face-à-face avec soi-même, entre l'imputation de l'excès à son valet (la manchette s'intitule « excès d'un valet »), les raisons matérielles de sa rétractation (« l'excès qu'il pourrait faire sur mes biens ») et la claire conscience d'avoir lui-même attenté à son honneur en se laissant guider par la passion (« me laissant transporter de colère »). Mais ce qui importe, c'est le niveau de visibilité de sa réflexion sur ce qui s'est passé et peut encore arriver, par toute une série de jugements partageables avec d'autres (« hasard de plus grande folie », « Dois-je m'en reparer », « je tacheray », « tant pour le debvoir que pour les inconveniens »...), participant à la fois de l'action et, déjà, de la transmission d'un sens commun.

Il s'ensuit un travail de réflexion sur ce que l'individu se doit à lui-même, dans un espace discursif distancié du seul regard social ou du seul amour-propre. Ce travail complexe induit par exemple la possibilité morale, comme avec ses rentiers, de mentir à son prochain ou encore de feindre avec un inférieur une amitié qui lui paraît dégradante :

« Ledict jour 22 may 1618 je fis de belles paroles a M. Joseph Jacques [Goeffrin] sur ce qui estoit intervenu entre luy et moy en raillant toutefois [...] (ainsi en faut il user habillement entre gens different de qualités) et pour luy oster ceste opinion que j'en feusse son ennemy (aussi ne le suis-je point). Mais d'autre costé [je] recognois bien par là et par son naturel qu'il ne faut pas que je promette jamais aucune amitié. Ceci je ne marque a autre effect si ce n'est a fin que mes enfans lisant cecy ils prennent advis de tenir bien l'œil ouvert [...] avec gens moindres qu'eulx⁴³. »

Richard de Cambis envisage ici deux possibles : dans le cadre d'une société d'ordres, il ne coupe pas à la possibilité d'être pris pour un « ennemi » par son inférieur, attestant de la réalité ordinaire de la peur sociale, malgré la belle harmonie idéologiquement prêtée à la société d'Ordre ; dans les liens quotidiens d'homme à homme, Cambis traite l'autre – pour éviter qu'il devienne son ennemi – avec déférence, par de « belles paroles », mais il court alors le risque d'être humilié par l'amitié d'un inférieur. La réflexion complexe de Cambis montre bien qu'étudier l'humiliation n'est pas seulement étudier les conditions de production de l'acte d'humiliation, tel qu'il apparaît dans des scènes d'humiliation concrète. C'est aussi étudier les conditions de possibilité de l'humiliation, comme les extériorise ici le père pour ses enfants, contraint de visibiliser les *a priori* historiques d'une société, la peur sociale et son corrélat, la figure de l'inférieur comme ennemi social.

Pour autant, l'intériorisation de la norme n'exclut pas au quotidien l'attraction spontanée de l'autre comme *alter ego*. La volonté d'écriture systématique vise en effet explicitement, chez Cambis, la « rééducation » de sa nature par l'artifice, la naturalisation de la hiérarchie sociale

⁴² BMA, ms. 3345, *op. cit.*, fol. 29-30.

⁴³ BMA, ms. 3345, *op. cit.*, fol. 105v°-106.

comme boussole interne de sa propre estime. C'est ce qu'il met en avant dans la cinquième déclaration de ses « vœux d'écriture », en octobre 1617 :

« Le vingt sixiesme octobre a huict heures du matin [...] je suivrai tant que je pourray a tout moment dans ce p[rese]nt livre tout ce que je recepvray, payeray ou feray chaque jour ou qu'il arrivera a d'autres, d'ailleurs digne d'estre remarqué pour m'en prevaloir ou les miens a l'advenir [...]. Tres deplaisant de ce que jusques ici j'ay vescu avec tant de confusion, de changement, de facilité, de libre et trop familiere conversation malseante a un homme de mon extraction et de mes moyens et d'un (sic) telle magistrature que la mienne fort honnorablement apparente [...] J'en ay un extreme deplaisir mais [...] à l'advenir faut vivre tout autrement. [...] Le tout est qu'a chaque chose qui se p[rese]ntera, je pense a la p[rese]nte resolution qui seule me servira de guide, et que je m'i opiniastre eternellement⁴⁴. »

Le travail de l'écriture en acte atteste chez Cambis de l'attraction contradictoire de deux systèmes de légitimation de soi, par l'artifice social ou par l'humanité commune. C'est ici que l'enquête prospective touche à ses limites, et qu'il convient de chercher, dans les vingt années d'écriture de Cambis à la fin de sa vie, comment se construit, au final, le sentiment interne d'honneur dont il veut transmettre les valeurs et les règles à ses enfants.

Dans nos sociétés contemporaines, le thème de l'humiliation ou de l'offense est abordé, depuis les travaux d'Axel Honneth, sous l'angle de la lutte pour la reconnaissance. Ce philosophe considère qu'il existe une asymétrie catégoriale entre l'acte d'humiliation aux yeux du public, qui renvoie dans sa désignation courante à des faits objectifs très divers, et l'expérience subjective du mépris qui prive réellement le sujet de reconnaissance à ses propres yeux. Seul l'abord de l'expérience du mépris permettrait de « mesurer la manière spécifique dont chaque forme de mépris ébranle la relation pratique à soi-même⁴⁵ ». C'est donc par l'approche interne de l'expérience du mépris que l'on peut comprendre l'humiliation externe caractérisée par un jugement sur la valeur sociale d'un individu ou d'un groupe.

Au vu des cas étudiés dans le présent travail, il n'est pas dit que ce modèle philosophique, sous-jacent à une vision objective et historiciste de la lutte de classes, soit opératoire pour la période moderne. Si l'on s'en tient au champ de la philosophie, c'est plutôt le modèle kantien, issu d'une réflexion sur la modernité, qui semble le plus apte à comprendre ce qu'il en est de l'humiliation par le fait de nous renvoyer à la trilogie penser, vouloir, juger⁴⁶. Il ne s'agit pas de s'en tenir à « l'humiliation sociale » (Honneth) unilatéralement rapportée à une identité collective objective. C'est de l'identité au sens subjectif, donc tout à la fois subjective et objective, dont il est question ici. Lorsque le sujet s'interroge en personne sur son identité, en regard de l'humiliation subie, il est alors tout autant face à soi que face aux autres. Si Pastoret fait de lui un autoportrait négatif, et ne répare en aucun cas l'image sociale qu'il a donnée de lui, il n'en reste pas moins que sa révolte constante contre la privation de ses « possibles » (son temps, sa jeunesse...), associée au désir de transmettre à son fils les leçons de sa vie, véritable moteur de l'écriture, rétablit brutalement le bilan déficitaire de son existence et atteste en dépit de tout de sa valeur.

Surtout, la dimension cognitive de l'écriture, à l'œuvre dans la restitution quotidienne du scripteur, permet de rendre compte de cette intériorité mentale qui atteste, comme le souligne Vincent Descombes, d'un mode subjectif de l'expérience, ici l'expérience de l'humiliation⁴⁷. Le

⁴⁴ *Id.*, fol. 58 v°.

⁴⁵ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Frankfurt-am-Main, 1992, Paris, éditions du Cerf, 2000, p. 162.

⁴⁶ Dans la perspective kantienne, il s'agit de considérer le fait de la liberté comme *la fin de la pensée, la volonté* comme le *moyen* d'y accéder, et *le jugement* comme *l'effet* universel de la possible réalisation de la liberté de soi et des autres produit par la communication directe, donc sans passer par la loi, avec son public. Ainsi Kant précise, dans la *Critique de la faculté de juger* (Paris, Vrin, 1982, p. 189), que « La raison est la faculté d'agir selon des fins (une volonté) et l'objet qui n'est représenté comme possible que par cette faculté ne serait aussi représenté que comme fin »

⁴⁷ Vincent Descombes, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, 2013, p. 96.

protagoniste du livre de raison énonce ce qu'il pense, ce qu'il veut, et ce qu'il juge adéquat à ce qu'il peut exprimer de l'humiliation. C'est à ce titre qu'il visibilise les conditions de possibilité de l'expérience vécue de l'humiliation, et donc de leur enseignement moral, principalement auprès de ces proches. Un tel travail du scripteur, œuvrant tant sur des formes objectives que subjectives de l'humiliation, ne va pas sans la complexité du rapport aux valeurs que le père lègue à ses enfants. Mécontent d'une récolte, Cambis, on l'a vu, incrimine la compétence de son fermier, en fait prétexte pour ne pas renouveler son contrat, et prévoit explicitement de faire payer par son prochain fermier le curage des fossés, tout en écrivant que c'est précisément cet état des fossés qui fait de Cambis, aux dires de son fermier, le responsable des mauvaises cultures. Faut-il voir simplement dans ce récit ouvertement contradictoire une forme de cynisme ? Ne faut-il pas plutôt y voir le conflit encore irrésolu entre l'affirmation sociale de son bon droit (« je tiens que c'est pour la mauvaise culture ») à bon escient – confier au nouveau rentier les frais d'amélioration de sa terre – et l'écho persistant de sa responsabilité morale, tant dans la tournure de dépit dont il use si souvent (« Voilà une misérable culhete pour moy... ») que dans la manière dont son rentier l'a démasqué (« le rentier dict que c'est à faute que les fosses [...] ne sont pas curées ») ? Parfaitement sauf dans l'espace public du lien social, Cambis n'en est pas moins, par son imprévoyance et sa pingrerie, humilié en tant que personne, individu subjectif dont il laisse la trace à son lecteur.